



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 2604

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le fait que l'étude de la langue allemande en France marque un recul assez net, ce qui a d'ailleurs pour conséquence de surcharger les classes des enseignants d'autres langues et notamment l'espagnol. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour intensifier l'enseignement de la langue allemande dans les mois qui viennent.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement de l'enseignement de l'allemand s'inscrit dans le cadre du maintien du pluralisme de l'offre de langues vivantes qui fait l'originalité de notre système éducatif. C'est ainsi qu'à leur entrée au collège, les élèves doivent obligatoirement choisir une des douze langues vivantes proposées à ce niveau, qui peut être l'allemand. L'enseignement de cette langue au collège, occupe, sur le plan national, la deuxième place après celui de l'anglais au sein des langues vivantes étrangères avec 13 p 100 de l'effectif total des élèves en première langue et figure au second rang après l'espagnol, au titre de la deuxième langue en classe de quatrième, avec 25 p 100 de l'effectif des élèves concernés. En outre ce souci de développer l'enseignement de l'allemand dans l'ensemble du système éducatif, réaffirme lors du sommet franco-allemand de Francfort-sur-le-Main des 27 et 28 octobre 1985, s'est traduit par la mise en place d'un certain nombre d'actions qui ne peuvent que lui être favorables. Au nombre de ces actions figure notamment, au niveau de première ou seconde langue, l'assurance de la continuité de son apprentissage au minimum dans toute ville de plus de trente mille habitants. Enfin, s'agissant plus particulièrement de l'implantation de l'allemand dans les établissements scolaires, celle-ci, dans le cadre de la déconcentration, s'effectue sur le plan local, en tenant compte de la demande des familles et des moyens qui lui ont été attribués.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2604

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2557